Le 23 mai 2017

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU
Contact : 06.87.82.27.58
Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
Site Internet : http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/

Compte rendu CTL du 23 mai 2017

Ont participé en qualité de représentantes titulaires FO Catherine Durand, Julie Ludwig et Rachel Sugneau.
FO lit une déclaration liminaire (voir en annexe).
Aucun représentant de la CFDT n'est présent.

1) Approbation des PV des CTL des 30 mars et 5 avril 2017 (vote)

Les PV sont adoptés à l'unanimité après modification.

2) Plan départemental de la formation (vote)

Le plan départemental de la formation est présenté par le directeur du pôle Pilotage et Ressources Humaines. Celui-ci explique que ce plan est une déclinaison du plan national de formation et qu'il a fait l'objet d'un débat lors du dernier comité départemental de la formation.

Les formations métiers représenteront encore la plus grosse partie de la formation. Le développement de l'e-formation se poursuit en 2017.
La mise en place du PAS entraîne une vague importante de formation. La directrice explique qu'aucune communication officielle du ministère n'a été faite sur un éventuel retrait ou report du Prélèvement A la Source. Elle ajoute qu'elle a souhaité qu'une formation spécifique à destination de tous les agents de la DDFIP intéressés soit faite pour asseoir une culture DGFIP.

Elle explique que les entreprises estiment que la mise en place d'une ligne supplémentaire pour le PAS sur les fiches de paies ne sera pas compliquée mais qu'elles ont plus d'inquiétude quant aux interrogations des salariés

Elle ajoute qu'une visio conférence avec la centrale est prévue le 24 mai.

FO précise que la mise en œuvre du PAS ne s'effectue pas sans difficulté, particulièrement avec l'obligation de transmettre un RIB pour tous les usagers qui refusent souvent, ne comprenant pas les raisons de cette demande. De plus, la saisie obligatoire des états civils des enfants à charge augmente l'activité liée au traitement des déclarations.

FO demande si de nouvelles formations RSP (à destination des agents des SIP, PRS et SIE) sont à prévoir pour la rentrée.
La directrice répond qu'en effet, un point pourra être effectué sur les besoins en la matière. Elle ajoute que le plan n'est pas figé et peut faire l'objet d'ajout en fonction des besoins.
FO évoque également l'oubli de la e-formation RSP-EMIR à destination des agents en charge du suivi du recouvrement des créances.

Concernant la formation SPL 2153 T M22 à destination des collègues gérant des établissements publics de santé, la direction explique qu'elle rencontre des difficultés à trouver les « sachants » pour effectuer celle-ci et que l'aide des CIF et ACIF a été sollicitée.
FO ajoute que le développement des e-formations est principalement lié à des restrictions budgétaires annoncées sur la formation.

Le directeur du pôle PR répond que les e-formations sont très appréciées des agents car ils peuvent y accéder facilement même s'il admet qu'elles sont parfois perfectibles.

Il ajoute que FO Haute Marne n'a pas eu toujours un discours aussi incisif quant au plan de la formation.
FO répond que nous avons toujours été contre les e-formations et que cette année, le développement conséquent des e-formations proportionnellement aux formations en présentiel expliquent le vote (11 e-formations pour 30 formations proposées)

	FO	**SOLIDAIRES**
POUR		
CONTRE		
ABSTENTION	**3**	**1**

FO s'est abstenu car la mise en œuvre de e-formations, de cours en ligne massifs (CLOM) et même de formations en ligne filmées de plus en plus importante remettent en cause les formations en présentiel indispensables.

3) Projet d'arrêté relatif au SIE (vote)

La directrice explique que ce point appelle peu de remarques. ***FO rappelle à la DDFIP que cet arrêté est mis en œuvre suite à la précipitation de l'administration et beaucoup d'impréparation à vouloir fusionner les pôles enregistrement avec les SPF alors même que l'application informatique (FIDJI RECOUVREMENT) n'est pas encore disponible. Mieux que ça, elle ne devrait pas l'être avant 2019 !!!***

Dans l'attente, pour permettre aux services de fonctionner, un décret et un arrêté sont pris pour que les SIE gèrent la période transitoire.

Interpelée sur ces dysfonctionnements au CTR du 2 décembre 2016, la DG s'est entêtée et a annoncé que les «créances liées aux enregistrements demeureront effectivement gérées dans les SIE »... et « qu'un train peut rouler même s'il manque un wagon». Or, dans sa précipitation, la DG avait oublié d'assurer une assise juridique au dispositif... Il manquait donc aussi les rails !

L'arrêté a pour objet de permettre aux comptables des SIE de Chaumont et Saint Dizier d'établir l'avis de mise en recouvrement des droits et pénalités dûs à raison des déclarations ou actes qui ont été ou qui aurait dû être reçus par le service chargé de la publicité foncière ou le service chargé de l'enregistrement.

Les SIE vont donc continuer à gérer le recouvrement des créances, des actes et déclarations qui sont pourtant de la compétence du SFP-E...

FO demande combien de dossiers sont en stock dans les SIE de Saint Dizier et Chaumont. La direction évoque 25 dossiers puis finalement une petite dizaine sur Chaumont et moins sur Saint Dizier ***(précisions quand tu nous tiens!)***

La directrice ajoute que les SIE resteront compétents uniquement sur le stock. FO demande que se passera-t-il en cas de prise en charge d'un paiement fractionné sur une succession postérieure au 1er septembre 2017. La directrice répond que le SPF-E sera compétent en la matière.

Étrange quand on sait que Fidji enregistrement ne fonctionnera pas !!!

Sans doute pour donner une légitimité à un dispositif qui ne l'est absolument pas, ce point est soumis pour avis au CTL.

Les élus FO se sont exprimés **CONTRE** ce projet d'arrêté. En effet, pour FO, il aurait fallu attendre que les outils informatiques soient prêts avant de transférer ainsi des missions vers les SPFE. L'administration a une nouvelle fois mis la charrue avant les bœufs !

La mise en place d'une telle organisation, non aboutie et mal préparée, génère des difficultés et du double travail pour les services concernés, ce que FO dénonce.

	FO	CFDT	SOLIDAIRES
POUR			
CONTRE	**3**		**1**
ABSTENTION			

4) Présentation du TBVS 2016 et des résultats départementaux du baromètre social de décembre 2016 (pour information)

- TBVS

La correspondante départementale Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) explique que l'analyse des travaux a été simplifiée. Celle-ci se base sur 6 indicateurs :

- 2 factuels : nombre d'agents du département et nombre de fiches de prévention du risque psychosocial (RPS) remontées à l'assistant de prévention
- 4 socles : nombre de congés maladie de courte durée ou inférieur à 5 jours, nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en Compte Épargne Temps CET), nombre d'écrêtements des horaires variables et volume horaire écrêté.

Une hausse de 50% des fiches de prévention du RPS est constatée mais ce phénomène s'expliquerait par le fait que les chefs de service ont complètement intégré l'utilisation de ces fiches et plus particulièrement les petits postes. Une forte augmentation est cependant constatée sur le secteur de Saint Dizier.

Une hausse de 15% des arrêts maladie de courte durée est également constatée mais la majorité des cas relèveraient de situations individuelles et de pathologies parfois lourdes connues des RH.

Le nombre de congés légaux et/ou ARTT mis sur le CET sont en baisse de 5%, à savoir que 986 jours ont quand même été mis sur un CET au titre de 2017 (gestion 2016).

Le nombre des écrêtements horaire est également en hausse (+7%) mais reste largement en dessous du ratio national par agent, hormis pour une trésorerie.
FO s'interroge sur le volume horaire écrêté sur les 3 pôles directionnels qui sont très importants.
Le directeur de pôle répond que 2 agents à eux seuls cumulent ces volumes et sont hélas habitués aux écrêtements.

Le directeur de pôle explique que la principale difficulté est de faire du TBVS un outil pragmatique et pratique. La correspondante ajoute que le TBVS doit être impérativement lié à d'autres outils des Conditions de Vie au Travail.
FO ajoute que les arrêts maladie supérieurs à 5 jours n'entrent pas dans le champ d'analyse du TBVS et pourtant, sont assez conséquents sur notre département.

Cette présentation est faite pour information.

- <u>Résultats départementaux du baromètre social</u>

Une enquête a été menée du 21 novembre au 9 décembre 2017. 62 % des agents du département ont répondu à ce sondage (44% au niveau national) donc les résultats ont une bonne photographie du département.

Concernant la motivation et le moral des agents, le réseau se sent sous pression et l'ambiance est morose. Le climat social au sein des unités de travail est moins bon qu'en 2015 comme au sein de la DDFIP.
Le nombre d'agents adhérant aux grandes orientations de la DG est en baisse (plus que 13% pensant que la DGFIP va dans le bon sens). De plus, le rythme des réformes est trop rapide pour les agents (dont 70% d' A+).

Le développement de la dématérialisation est particulièrement reconnu par les agents de trésoreries, la démarche de simplification est bien appréhendée car elle a des conséquences positives en terme de métiers.

Le bilan est positif quant à l'appréhension par les agents du fonctionnement de leur service et de leur relation de travail avec leur supérieur hiérarchique, hormis pour les agents du SIP du département.

Concernant la communication, la direction se félicite de la hausse du contentement des agents par rapport à la communication d'informations.
FO a souhaité relativiser ces chiffres car 64% des agents estiment que les syndicats leur apportent des informations intéressantes sur la DGFIP contre 36% qui pensent que c'est la direction locale (32% au niveau national).

Ce sont les agents encadrants et les agents en poste en direction qui restent les plus satisfaits sur l'information relative aux grands chantiers de la DGFIP.

L'évaluation du stress lié à la charge de travail est supérieure à la moyenne nationale. Les agents estiment qu'ils ont moins de temps et qu'ils travaillent dans l'urgence de plus en plus notamment dans les SIP ou parmi les agents encadrants.
Les agents ont cependant le sentiment de disposer d'un cadre matériel et d'outils informatiques adaptés.

Les 5 chantiers prioritaires pour les agents de la Haute Marne sont :
- la rémunération (49%)
- les conditions de travail (45%)
- La qualité de service public rendu aux usagers (30%)
- les possibilités d'évolution(27%)
- l'organisation et les méthodes de travail (27%)

La qualité de service public rendu aux usagers apparaît comme étant une des priorités des agents haut- marnais.
FO souhaite ajouter qu'en effet, les agents d'un département rural comme le nôtre sont attachés à un service public de proximité et se félicite de se battre pour le conserver.

1) Présentation du Programme Annuel de Prévention (PAP) issu de la mise à jour du DUERP (vote)

Le PAP (Plan Annuel de Prévention) permet la mise en œuvre d'actions destinées à répondre aux situations remontées dans le DUERP. Il ressort du DUERP que les risques signalés par les agents sont les suivants :

1) Risques psycho sociaux

2) Situation de travail (travail sous contrainte de temps)

3) Risques routiers

4) Risques d'agression

5) Travail sur écran.

Suite au groupe de travail du 2/03/2017 et suite à la globalisation de certains risques à tous les services, 97 risques ont été basculés au PAP. 69 risques sont côtés en C (risques modérés) et le reste en D (risques tolérables)

Ce PAP a été validé lors du CHS-CT du 3 avril dernier.

Les organisations ne souhaitent pas ajouter d'éléments à celui-ci, ayant participé de manière active à l'élaboration de celui-ci.

	FO	**SOLIDAIRES**
POUR	**3**	**1**
CONTRE		
ABSTENTION		

2) Rapport d'activité 2016 (pour information)

Depuis 2013, ce ne sont pas moins de 41 emplois qui auront été supprimés à la DDFIP Haute Marne.
La mobilité externe est en baisse mais cela s'explique sans doute par les nombreuses difficultés rencontrées en matière de mutations nationales.
18 perspectives de départs en retraite sont envisagées en 2017.

FO interroge la direction sur la réflexion menée sur la création d'un SFACT (service facturier) « rural » avec la commune de Langres, la communauté de communes du Grand Langres et l'ensemble des communes membres.
Pour information, un service facturier constitue un centre de traitement et de paiement unique des factures. Placé sous l'autorité de l'agent comptable, il reçoit directement les factures des fournisseurs et traite les litiges éventuels.
FO s'interroge sur le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable puisque le comptable prend en charge des missions relevant normalement de la compétence de l'ordonnateur (à savoir qu'une circulaire ministérielle du 8 avril 2002 régit ce principe).

FO demande comment ce service facturier sera mis en place particulièrement au niveau organisationnel et humain et si celui-ci est mis en place dans le cadre du transfert des missions du SIE de Langres au 1er janvier 2018 sur Chaumont.
La directrice répond que cette décision n'a aucun lien avec le transfert du SIE mais que l'opportunité de rejoindre la trésorerie pourra être offerte aux agents ne souhaitant pas suivre la mission. Elle ajoute que les agents du SIE ne souhaitant pas suivre la mission bénéficieront d'une garantie de maintien à résidence.

Elle ajoute que ce service facturier sera tout d'abord mis en place avec la commune de Langres qui a un taux de dématérialisation très important. La collectivité mettra un ou deux agents à la disposition de la trésorerie de Langres.
Une visite d'un service facturier déjà existant à Lons le Saunier (39) aura lieu en juin en présence de représentants de la DDFIP mais également des collectivités.

3) <u>Bilan de la campagne IR 2016 (pour information)</u>

La campagne 2016 s'est déroulée de manière satisfaisante, elle est jugée maîtrisée mais difficile par les agents.

- Généralisation de la déclaration en ligne qui a constitué une source d'inquiétude pour les usagers. L'installation d'un PC en libre-service n'a pas véritablement répondu aux besoins des usagers et ça s'avère chronophage pour les collègues...***Bizarre !!!***
- Baisse de l'accueil physique (-5,47%) et baisse de l'accueil téléphonique (-1,32%)
- Contexte revendicatif et mécontentement des usagers
- Hausse de la réception dans les trésoreries (+18,27%)
- Taux départemental d'avancement de l'émission : 98,28% au 3 juillet 2016 (volume attendu 95%)
- Progression de la déclaration en ligne due à l'obligation de télé déclarer pour les usagers dont le Revenu Fiscal de Référence était supérieur à 40000 € (+20,9%), cependant le taux global de dématérialisation s'élève à 39,64 % (en dessous du taux national de 49%)

FO insiste également sur la gestion des courriels qui, s'avère particulièrement lourde

pour les collègues des SIP et qui ne font l'objet d'aucun suivi statistique.

La directrice du pôle fiscal ajoute que le premier bilan 2017 montre une hausse de 20% des déclarations en ligne à la même date qu'en 2016 et une petite diminution de l'accueil physique dans les trésoreries (-7%) et dans les SIP (-5%). L'accueil téléphonique par contre, est en hausse, 41% dans les trésoreries et 13% dans les SIP.

8) Nouvelles organisations des services domaines (pour information)

La directrice explique qu'une refonte complète de la Politique Immobilière de l'État et de la procédure de consultation des services du domaine a été décidée.

FO demande qui sera Responsable Départemental de la Politique Immobilière de l'État (RDPIE) au 1er septembre 2017 conformément à la note régissant l'évolution des structures. La directrice répond que c'est l'actuelle responsable du service domaines qui deviendra RDPIE sous la responsabilité du directeur du pôle gestion publique.

FO demande également qui composera désormais le Service Local du Domaine (SLD) et quelles tâches resteront confiées au service à compter du 1er septembre 2017.
La directrice répond que l'intégralité des évaluations sera désormais confiée au Pôle d'Évaluations Domaniales d'Épinal. L'inspecteur ciblé « évaluateur domaines » maintenu A La disposition du Directeur (ALD) sur la RAN de Chaumont dans le cadre de sa garantie de maintien à résidence intégrera un service de direction.
Le Service Local du Domaine (SLD) sera en charge des opérations courantes et des opérations de proximité car placé sous la délégation du préfet. La DRFIP Alsace assurera les missions de soutien et d'expertise au profit du SLD.

Le SLD conservera 70% de son activité actuelle. Seul l'agent de catégorie C restera affecté sur ce service. Un agent, pour une quotité non encore connue ,pourra être affecté également.

Les dossiers en cours au 1er septembre seront également conservés par le SLD.
Pour information, les collectivités locales de moins de 2000 habitants ne pourront pas saisir plus de 2 fois par an le SLD pour des évaluations dites officieuses.

9) Questions diverses

- FO demande à la direction comment le remplacement de l'agent de l'accueil primaire de la préfecture (affectée relations publiques mais rattachée fonctionnellement au SIP) va s'effectuer suite à son départ en retraite prévu à l'automne. La directrice répond qu'un remplacement est en effet prévu mais qu'en raison du contexte RH actuel, elle ne souhaite pas que ce soit un collègue du SIP.

- FO souhaite que la direction envoie un mail à tous les agents particulièrement pour les sujets RH. En effet la campagne mutations locales est lancée mais le mail étant envoyé sur les BALF des services, celui-ci n'est pas forcément routée sur les boites des agents.

Le directeur de pôle PR répond que le circuit est toujours le même et qu'il ne comprend pas pourquoi un chef de service bloquerait cette information ***(bien sûr pourquoi le ferait-il?!?!)***

Pour rappel, les CAPL mutations locales se dérouleront :
- Le 26 juin pour les inspecteurs
- Le 28 juin pour les agents et contrôleurs

Et n'oubliez de nous communiquer une copie de votre demande

- FO demande à la direction de présenter lors du prochain CTL un bilan du versement des primes de caisse, accueil et A encadrants. La directrice répond que ce bilan fera l'objet d'un point lors du prochain CTL.

- FO s'interroge sur le déménagement futur des collègues installés rue de Lorraine et souhaite connaître le calendrier. La directrice répond que l'ensemble des services concernés devraient avoir déménagé pour le 1er semestre 2018.
Cette opération est également liée au déménagement des collègues de la trésorerie de Chaumont localisés au 1er étage de la cité et qui rejoindront le RDC après les travaux prévus cet été.
Les locaux de l'ancienne Fiscalité Immobilière, de l'enregistrement, le bureau de la mutuelle sont actuellement libres ou vont le devenir. Ils seront occupés par les collègues des BDV, PCE, PCRP et BCR.
Les affaires juridiques actuellement situées rue de Lorraine rejoindront le pôle fiscal rue Bouchardon et sans doute les locaux actuellement occupés par le service des domaines.
Puis certains services de la direction feront également l'objet de mouvements internes mais la directrice attend de connaître les mouvements définitifs de mutation.

Les dossiers relatifs aux travaux qui seront menés à la trésorerie de Chaumont et à l'aménagement des locaux du futur SPF-E de Chaumont seront présentés lors du CHS-CT du 20 juin prochain.

La directrice précise que, « grâce » au Plan Préfecture Nouvelle Génération, *qui rappelons le suppriment quasi tous les services de proximité de la préfecture (cartes grises, permis de conduire…)* va libérer les box d'accueil situées au RDC de la préfecture.

Cela permettra d'y installer un accueil « enregistrement », SIP, SIE, CDIF et la mise en place d'un espace numérique commun.
Au niveau N-1, les locaux laissés vacants devraient devenir des espaces dits sociaux mutualisés : cafétéria, salle syndicale, salles de réunion.

- FO demande quel avenir pour le SPF de Saint Dizier avec le départ imprévu d'une collègue en retraite sachant que le poste comptable n'est pas transféré au 1er septembre 2017.

La directrice répond qu'un transfert du siège géographique du SPF de Saint Dizier a été demandé, ce qui signifie qu'il n'y aura donc plus de permanences sur Saint Dizier. La gestion du SPF sera placée sous l'intérim du responsable du SPF de Chaumont en attendant la fusion des deux SPF. ***Bref les engagements d'hier ne sont plus valables aujourd'hui !!!***

Solidaires souhaitent que les collègues de l'enregistrement de Chaumont soient plus associées au dispositif d'installation au sein du SPF. La direction répond qu'elles ont participé au GT relatif à l'organisation et à leur installation et que rien n'a changé depuis.
FO ajoute qu'à ce jour, seule une collègue bénéficie d'une garantie prioritaire pour suivre sa mission au SPF et que le second emploi n'est pas encore pourvu puisque la CAPL n'a pas eu lieu.

- FO demande quels aides envisagent la direction pour accompagner le SIE Saint Dizier suite à la mise à pied conservatoire d'un collègue pour faute professionnelle (*ce collègue souhaite que cette information soit divulguée afin d'éviter tous les ragots et rumeurs qui ont pu circuler depuis son départ).*

Le directeur de pôle PR répond que le SIE bénéficie encore d'un surnombre d'un agent C.
FO répond que bien au-delà du nombre, les agents ne se sentent pas bien depuis le départ du collègue du jour au lendemain sans explication claire de la direction et ont besoin d'un soutien particulier.

L'envoi de l'EDR est envisagé mais l'agent possédant les compétences pour pouvoir travailler immédiatement en SIE est actuellement en arrêt. La directrice du pôle fiscal va prendre contact avec le responsable du SIE pour faire le point.
FO souhaite que la direction soit attentive afin que les agents ne s'autocensurent pas pour toute absence ou ne soient pas maintenus en activité pour nécessité de service.

- La directrice nous informe que la gestion de l'OPH de Saint Dizier passera en comptabilité privée au 1er janvier 2018 et permettra de résoudre les difficultés RH rencontrées par le service. ***FO ajoute que ce transfert de charges va surtout « embouteiller » la RAN de Saint Dizier en 2018.***

- FO demande à la direction quel est le calendrier prévisionnel de transfert des communes appartenant aux communautés de communes déjà transférés de Bourmont sur Andelot et de Bourbonne sur Langres.

La directrice répond que ces sujets relèvent des restructurations qui ne peuvent pas être évoquées avant les élections législatives, cependant le directeur de pôle PR ajoute que pour les communes de Bourbonne, ça sera dans un avenir proche.
Bref, il faut s'inquiéter pour Bourbonne les Bains qui pourrait être une des trésoreries proposées à la fermeture au 1er janvier 2018.
Sans hélas, oublier Bourmont qui va rencontrer un contexte RH compliqué avec le départ en retraite d'une collègue cet été ramenant l'effectif de 3 à 2 agents.

La directrice ajoute qu'actuellement la trésorerie de Bourbonne rencontre de grosses difficultés et qu'un nouveau dispositif d'entraide se met en place entre Langres et Bourbonne, ***bref encore une bonne raison de fermer Bourbonne.***

Fin des travaux 16H30

(La directrice souhaite répondre à la liminaire de FO en précisant qu'une demie journée suffisait largement pour ce CTL).
Heureusement que les questions ou les interrogations n'ont été posées que par FO !!!!